modèle synthétique de cahier des charges multitechniques

Cahier des charges pour une prestation de maintenance multitechnique et d'assistance technique

Centre Régional de
Gestion et d'Innovation (CRGI)
Villefranche-sur-Valdor
Date : 24 octobre 2023

1. PRÉSENTATION DU CRGI

1.1. Création, missions
Le Centre Régional de Gestion et d'Innovation (CRGI) a été créé en 1972 par le Conseil Régional de la Région Valdor. Il a pour mission de gérer, maintenir et optimiser les bâtiments publics et techniques de la région, de suivre et analyser les évolutions réglementaires et technologiques, et de proposer des solutions innovantes pour améliorer la performance énergétique, la sécurité et le confort des usagers. Il mène des audits, des diagnostics techniques, et pilote des marchés de maintenance préventive et curative pour l'ensemble de son parc immobilier.

1.2. Statuts et membres
Le CRGI est un établissement public à caractère administratif, regroupant la Région Valdor, plusieurs départements, des collectivités locales et des partenaires institutionnels. Il est administré par un conseil d'administration présidé par Jean Dupont, vice-président de la Région Valdor.

1.3. Fonctionnement
Le CRGI gère un parc de 53 sites répartis sur la région : bâtiments administratifs, centres techniques, établissements scolaires et culturels. L'organisation comprend une direction technique centrale, des équipes d'exploitation sur site, et un service de gestion des contrats.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges a pour objet la sélection d'un prestataire pour assurer la maintenance multitechnique du parc immobilier du CRGI, couvrant : CVC, électricité, plomberie, SSI, ascenseurs, contrôle d'accès. La prestation comprendra une tranche ferme (maintenance préventive et curative) et une tranche conditionnelle (prestations complémentaires).

3. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE DE LA PRESTATION

Le parc comprend 53 sites en 8 lots : chaufferies gaz, réseaux de distribution, CTA et PAC, tableaux électriques, réseaux d'eau, SSI, ascenseurs, contrôle d'accès. Le prestataire assurera la conformité réglementaire et la continuité de service.

4. PRESTATIONS ATTENDUES

1. Maintenance préventive selon gammes validées
2. Maintenance corrective avec délais garantis (GTR)
3. Astreinte 24/7
4. Suivi réglementaire et vérifications périodiques
5. Rapports et KPI
6. Conseil technique pour optimisation énergétique

modèle synthétique de cahier des charges multitechniques

5. DURÉE DE LA PRESTATION
Contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de trois renouvellements.

6. CONDITIONS FINANCIÈRES
Prix ferme pour la durée initiale. Possibilité d'avenants pour prestations complémentaires (20 % max.).

7. RÉPONSE ATTENDUE
Organisation, profils et qualifications, références, proposition financière, engagements de performance.

8. CRITÈRES DE CHOIX
Cohérence avec les besoins, prix, adéquation des profils, références, capacités techniques et financières.

9. CALENDRIER INDICATIF
- Publication : 24/10/2023
- Dépôt : 13/11/2023
- Entretiens : 26/11 au 07/12/2023
- Notification : 17/12/2023
- Démarrage : 01/01/2024

Vous recherchez une AMO pour réaliser en détail votre consultation ?
Contactez Star Conseil au 01 86 04 03 70
ou sur www.starconseils.fr

Faire de la diversité des équipes une excellence collective